

DELIBERATION n° 2025

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Nombre  
de conseillers  
en exercice : 9

L'an deux mil vingt-cinq,  
le seize juin

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 7  
Pouvoir : 2  
Votants : 9

Date de la convocation : 10 juin 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC,  
Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER,  
Damien PHILIP.

Absente : Annie COLOMBIER (pouvoir à Jean-Denis PRAT),  
Pascale BURGAT (pouvoir à Jean-Marie REYNIER).

Secrétaire : Jean-Marie REYNIER

OBJET : Régularisation du compte 139158

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre d'un travail d'ajustement de l'actif et des subventions afférentes, il a été constaté une reprise de subvention inscrite au 139158 à tort pour 208,58€.

Il propose de demander au comptable public, selon sa préconisation, de procéder à sa régularisation par une opération d'ordre non-budgétaire :

Débit : 1068

Crédit : 139158

N°auxiliaire : AGENCE POSTALE

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** l'exposé du Maire
- **Demande** au comptable public, de procéder à la régularisation indiquée ci-dessus.

Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Christian BLANC.

